



Ville de Marseille : UNE DECISION INIQUE et ANTI-SOCIALE

LES AGENT-ES ONT RAISON DE SE DEFENDRE !

A la suite des élections municipales de juin dernier la victoire du Printemps Marseillais a été le résultat d'une dynamique forte pour en finir avec 25 ans de clientélisme, d'affairisme et de gestion autoritaire de la commune. Les agent-es territoriaux de la ville de Marseille ont alors reçu des engagements des élu-es municipaux en particulier pour améliorer leurs conditions d'emploi.

Or la municipalité s'apprête à approuver, lors du conseil municipal du 21 décembre prochain, une délibération entravant le droit de grève des personnels des crèches et écoles marseillaises.

Cette délibération s'appuie sur un protocole signé par 4 organisations syndicales, protocole prévu par la loi du 6 Août 2019 dite de transformation de la Fonction publique. Cette loi « liberticide » a reçu un vote CONTRE de TOUTES les organisations syndicales lors du CCFP de juillet 2019 ! En effet elle organise le recul des droits sociaux des agents et le début du démantèlement de la fonction publique territoriale, or le Printemps Marseillais s'était engagé à un dialogue social rénové. C'est une nouvelle fois un mauvais coup pour la démocratie sociale et un mauvais signe envoyé par l'équipe municipale de la 2^{ème} ville de France.

Selon les accords de Bercy de 2008, le dépôt d'un préavis de grève constraint l'employeur à recevoir les organisations syndicales dépositaires afin d'ouvrir des négociations sur l'objet du préavis. C'est le non-respect de la loi de 2008 par les employeurs qui met à mal le service public et non les agents qui utilisent leur droit constitutionnel à cesser le travail. Si certains services de la ville sont en difficulté ce n'est pas à cause d'un abus du droit de grève mais de la situation sanitaire et du manque de moyens mis à la disposition des agent-es communaux.

Les organisations syndicales **CGT des Services Publics** et **FSU TERRITORIALE** exigent le **retrait du projet de délibération** et demandent la mise en place d'un **dialogue social respectueux** des engagements passés. **Elles apportent tout leur soutien aux personnels** de la ville de Marseille dans leur **combat légitime** pour plus de **justice sociale**, pour l'**amélioration de leurs conditions de travail** et pour le maintien de ce **droit constitutionnel** qu'est le droit de grève.

NON A LA LOI DE DESTRUCTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

[Contacts presse](#)

Le 14/12/2020

CGT : Natacha POMMET : 06 19 90 59 35

FSU : Didier BOURGOIN : 06 80 32 33 27